LE DERNIER MOT DU TIERS-ETAT A LA NOBLESSE DE FRANCE.

. . . .
Qu'avez-vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de naître, & rien de plus.

23 Xbre 1788

Un ſentiment ſi généreux n'eſt pas le partage de la Nobleſſe Françoiſe : elle veut faire valoir ſes antiques prérogatives, ou plutôt ſes antiques uſurpations. Unie d'intérêts à un Ordre reſpectable par ſes auguſtes fonctions, elle prétend dicter encore des conditions, & faire ſupporter par le Tiers Etat les contributions néceſſaires pour régénérer les finances de l'Etat, que des gratifications énormes, des penſions exorbitantes accordées à la Nobleſſe ont abſorbées.

La Nobleſſe eſt un Corps reſpectable ſans doute ; jamais le Tiers Etat ne lui a conteſté les préſéances, les égards qu'elle mérite ; mais vouloir s'en faire un titre pour l'écraſer, c'eſt le comble de la déraiſon & de l'injuſtice.

La Nobleſſe commande les Armées, mais le Tiers-Etat les compoſe. Quand la Nobleſſe verſe une goutte de ſang pour la Patrie, le Tiers-Etat en répand des ruiſſeaux. C'eſt le Tiers-Etat qui fait la force & la richeſſe du Royaume. Il eſt Agriculteur & Commerçant ; c'eſt lui qui remplit le Tréſor de l'Etat : & pour qui ? pour la Nobleſſe.

Le Tiers-Etat ne rappellera point ici les ſub-

ſides immenſes qu'il paie ; il ſe contentera d'expoſer les prérogatives dont jouiſſent les Nobles. Richeſſes territoriales, honneurs, dignités, penſions, grâces, retraites, gouvernemens, école gratuites, fondations pour les Demoiſelles, Chapitres richement dotés, établiſſemens de tout genre ; voilà les faveurs que l'Etat prodigue à la Nobleſſe, excluſivement aux Citoyens du Tiers-Etat. Ajoutez les exemptions de certains ſubſides, le droit de chaſſe, droit onéreux qui ne peut ſubſiſter tel qu'il eſt, parce qu'enfin il faut un terme à tous les abus, & ce terme eſt arrivé, tels que les profits de fiefs, droit de retrait féodal, lods & ventes ; quint- requint, dixme, champart, &c. &c. &c. ; la Nobleſſe jouit de tout, poſſède tout, & elle voudroit s'affranchir de tout. Le Clergé paroît aujourd'hui ne plus tenir à ſes prétentions. Il laiſſe à la Nobleſſe le ſoin de les faire valoir, parce que ſi elle réuſſiſſoit dans les ſiennes, il ſauroit bien en tirer des inductions & des argumens en ſa faveur. Mais le Tiers-Etat, éclairé ſur ſes droits, trompera les efforts de la ligue.

La Nobleſſe, peu confiante dans les moyens de ſa cauſe, a cru devoir s'étayer de la protec-

tion des Princes auprès du Roi, & elle a obtenu qu'ils présentassent un Mémoire à Sa Majesté. Dans ce moment, le respect dû aux Princes nous fait un devoir de mesurer nos expressions ; & quel que soit le sentiment que fasse naître la lecture de ce Mémoire, nous saurons nous contenir dans de justes bornes : loin de nous donc le dessein d'offenser par une parodie ou par des ironies, armes injurieuses & sanglantes qu'il faut laisser à ceux que la haine enflamme, ou que la jalousie irrite. La raison a un langage plus tranquille. Nous proposerons nos réflexions avec cette confiance que donne la vérité.... La vérité ! c'est la vertu du Tiers-Etat.

Le Rédacteur du Mémoire présenté au Roi en a imposé aux Princes &, par suite, à Sa Majesté, en disant que l'*Etat est en péril*, & qu'*une révolution se prépare dans les principes du Gouvernement, par la fermentation des esprits* ; c'est encore une inexactitude d'avoir donné à entendre que le Tiers-Etat veut s'ériger en Législateur, en disant que l'*éloquence ou l'art d'écrire, même dépourvu d'études, de connoissances & d'expérience, semblent des titres suffisans pour régler*

la conſtitution des Empires. Jamais le Tiers-Etat n'a déſeſpéré de la République; il connoît mieux que la Nobleſſe les reſſources de l'Etat, les moyens de le régénérer, ſans convulſions, & ſans altérer ſa conſtitution formelle. Le Tiers-Etat eſt plus inſtruit de l'Hiſtoire & de toutes les Sciences que la Nobleſſe, parce que c'eſt ſa ſeule diſtinction, & qu'il ne néglige rien pour ſe la procurer. Le Tiers-Etat compoſe les Académies ſavantes, & les morceaux que ces Compagnies publient chaque année, dans tous les genres, ne ſont point *dépourvus d'études, de connoiſſances & d'expérience.*

Il n'eſt pas plus vrai que le Tiers Etat ait mis les *droits du Trône en queſtion.* C'eſt une imputation gratuite faite au Tiers-Etat, & plus cette imputation eſt grave, plus il lui importe de la détruire aux yeux de la Nation. Les Princes (1) ont été, ſans le vouloir, les dénonciateurs auprès du Roi, d'un attentat ſuppoſé. On a trompé leur religion afin qu'ils trompaſſent

(1) Il eſt important de dire ici, que MONSIEUR, M. le Duc d'Orléans & M. le Duc de Penthièvre, n'ont point ſigné le Mémoire préſenté au Roi.

enſuite celle du Roi. Le Tiers-Etat demande à être admis aux Etats-Généraux, en tel nombre, qu'il ne puiſſe être accablé par les deux autres Ordres, dont la ligue & les intentions ſont connues. Cette demande n'a rien que de juſte. Elle dérive du droit naturel. Il faut donc être bien méchant, ou bien aveugle, ou bien ignorant pour voir, dans cette prétention, un deſſein d'ébranler les fondemens du Trône. On a donc déguiſé la vérité aux Princes, en leur préſentant à ſigner un Mémoire faux & erroné dans tous ſes points, & qui a calomnié le Tiers-Etat dans l'eſprit des Princes & dans l'eſprit du Roi.

On en veut au Tiers-État, parcequ'il réſiſte à l'oppreſſion; mais ne veut-on pas conſidérer ſa poſition fâcheuſe? Parcourez les Annales de tous les pays du monde, & trouvez une Nation auſſi docile, auſſi paiſible dans le malheur. Où eſt le Peuple, dans une Monarchie, qui ait ſupporté une progreſſion ſi forte & ſi prompte d'impôts ſous toutes les formes? Ce n'eſt que lorſque le Miniſtère lui même voit l'impoſſibilité d'impoſer davantage, que le Peuple fait enten-

dre ſes gémiſſemens ; & vous transformez ſes plaintes en cris menaçans ! . . . .

Le Tiers-État s'eſt-il plaint avec amertume de ces Apanages conſidérables de pluſieurs Provinces, dont la diſtraction des revenus ordinaires de l'État a néceſſairement fait établir un plus grand fardeau ſur le Peuple ? On ſait que les Loix du Royaume fixent le revenu que l'État doit à chaque Prince; la Chambre des Comptes dreſſe des procès-verbaux d'évaluation, pour que les Provinces données en apanage n'excèdent pas en revenus la fixation conſtitutionelle. On ſait auſſi que ces loix ne ſont pas obſervées, & par conſéquent que la conſtitution eſt altérée. Le Tiers-État s'en eſt-il plaint ? Il a sçu, il a lu ce Tiers-État, dans les comptes publiés par le Gouvernement, combien de millions avoient été enlevés du Tréſor de l'État pour payer les dettes que ni le Roi, ni l'État n'avoit contractées. Les murmures du Tiers-État ſe ſont-ils fait entendre ? Et voilà l'Ordre qu'on injurie ! . . . . Il paye les six huitièmes des impôts ; on dixme ſes récoltes, on prend le treizième du capital de ſes fonds, à chaque mutation ;

il loge les gens de guerre ; on détruit ſes moiſſons par l'uſage barbare du droit de chaſſe, il expoſe ſa vie à chaque inſtant du jour pour la Société entière ; & on le calomnie ! . . . Labourez donc vos terres, hommes vains d'un titre que le haſard vous a donné, cultivez vos vignes, fouillez vos mines, gardez vos frontières, gagnez des batailles, commentez les loix, défendez la veuve & l'orphelin, devenez artiſtes, commerçans, savans ; mais auparavant apprenez à être laborieux & patiens : puiſque vous aviliſſez le Tiers-État par vos mépris, il ne vous doit plus rien. Nobles orgueilleux, vous ne pouvez décemment exiger aucuns ſervices de gens que vous ravalez ſi fort, vous ne devez leur permettre aucune communication avec vous : craignez la contagion. Qu'aurez vous à deſirer ? Vous aurez des chevaux, des chiens, des équipages, des maîtreſſes, des parlemens *nobles* pour vous juger : jouiſſez de tous ces biens que l'inſurrection de la philoſophie nous fait priſer à leur juſte valeur ; vous aurez tout, vous ne manquerez que de pain : vos nobles mains accoutumées à manier l'épée, ne ſont pas faites

pour remuer la terre, qui n'accorde ſes fruits qu'aux ſueurs d'un travail pénible. Les gens *ignobles* du Tiers-État, chaſſés du Royaume par vos dédains, chercheront un aſyle où le titre de citoyen ſoit reſpecté. Les États-Unis ont de vaſtes contrées à défricher; ils accueilleront ſans doute un Peuple fidèle & doux qui pleurera ſur ſa Patrie en la quittant, & regrettera ſur-tout de ne pouvoir plus vivre ſous les loix d'un Monarque digne de l'amour de ſes Sujets, & qui feroit leur bonheur, ſi on ne lui en déguiſoit pas les véritables moyens.

FIN.